

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 décembre 2016, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Dépôt à la table du Conseil de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soit celle du maire Michel Blanchard, des conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que des conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout.

Dépôt du Registre des déclarations visées par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et par le règlement numéro 561-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-David.
Ce registre ne contient aucune inscription.

2016-12-282

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Edmond et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-283

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 octobre 2016.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne que la bibliothèque municipale sera fermée durant la période des fêtes et que les journées exactes de fermeture seront indiquées dans l'édition hivernale du journal municipal.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que les demandes présentées par le directeur du Service de sécurité incendie seront étudiées au cours de la présente séance. Il explique également les circonstances de la demande d'intervention pour le Service

de sécurité incendie reçue du 4 décembre dernier et précise que les pompiers termineront prochainement les visites de prévention des risques faibles prévues pour l'année 2016.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne souligne que le dossier du déménagement de la Coopérative de Solidarité Santé Shooner-Jauvin se poursuit.

Le conseiller Robert Emond revient sur la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 15 novembre dernier au cours de laquelle le logo pour les chandails de soccer a été choisi et qu'un projet de bonification de l'activité billard a été discuté avec la coordonnatrice en loisir. Il précise que la *Fête de l'hiver* aura lieu le 4 mars prochain et que la *Soirée Ailes de poulet* est prévue pour le 20 janvier 2017. Il mentionne également que l'Association aimerait rejoindre les écoles des municipalités environnantes afin de leur offrir des heures de location de glace à bon prix. Il ajoute que la fête de Noël organisée par l'organisme Destination Saint-David a permis à 61 enfants de recevoir un cadeau de bonne valeur des mains du Père Noël et remercie les bénévoles qui ont participé à cette activité. Il souligne qu'il ne reste qu'un terrain à vendre du projet mis en place par l'organisme Destination Saint-David afin d'offrir des terrains à prix modique pour la construction de résidences. Il termine son intervention en mentionnant les trois demandes d'aide financière autorisées lors de la réunion de l'organisme ComUnité du 29 novembre dernier.

M. le Maire mentionne que le budget adopté par la MRC de Pierre-De Saurel prévoit une baisse de la tarification pour les matières résiduelles et précise que le Comité régional des cours d'eau travaille présentement à la révision de la réglementation sur les cours d'eau. Il termine en soulignant le prix Agro-environnemental remis à Ferme Lambert SENC lors du Gala d'excellence Agricole de Pierre-De Saurel tenu le 26 novembre dernier.

Paiement des comptes

2016-12-284

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 76 942,61 \$ et des comptes payés pour un montant de 41 762,17 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de décembre 2016.

2016-12-285

Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

- 16 janvier	- 6 février	- 6 mars
- 3 avril	- 1 ^{er} mai	- 5 juin
- 10 juillet	- 21 août	- 11 septembre
- 2 octobre	- 13 novembre	- 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-286

Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs durant la période des fêtes, soit du 22 décembre 2016 (18 h) au 9 janvier 2017 (8 h 30).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-287

Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité

Considérant que la municipalité est devenue membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Considérant que la proposition transmise par la Mutuelle des Municipalités du Québec le 18 octobre 2016 regroupe les assurances de la municipalité, de l'Association des Loisirs de Saint-David et de l'organisme ComUnité;

Considérant qu'une copie des documents de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2016 au 30 décembre 2017, pour un montant total de prime estimé à 33 475 \$, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-422, 02-190-00-422, 02-190-00-423, 02-220-00-421, 02-220-00-424, 02-220-00-429, 02-320-00-424, 02-415-00-422 et 02-701-30-422.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-288

Entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services

Considérant que la Municipalité de Saint-David et les municipalités de Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert et Yamaska ont conclu en 2015 une entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté la résolution numéro 2016-11-186 pour demander son retrait de l'entente conclue;

Considérant que le comité de coordination mis en place pour assurer le suivi de l'entente conclue recommande au Conseil d'accepter le retrait demandé par la municipalité de Saint-Gérard-Majella et la conclusion d'une nouvelle entente;

Considérant que la municipalité de Saint-David et les municipalités de Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert et Yamaska acceptent, d'un commun accord, de mettre fin à l'entente relative aux loisirs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant que les clauses de la nouvelle entente seront identiques à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services conclue en 2015 à l'exception de l'organisation du temps de travail, de la mise en place d'une allocation de déplacement et de frais de gestion ainsi que de la durée et du renouvellement;

Considérant qu'une copie de l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services a été remise à chaque membre du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil :

- approuve la conclusion d'une nouvelle entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 et qui se renouvellera pour des périodes successives de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2019 à moins que l'une des parties à l'entente n'informe les autres parties de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;
- autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette entente;
- mandate le maire et la directrice générale pour siéger sur le comité de coordination qui verra à étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente, soumettre au Conseil municipal toute recommandation jugée utile, surveiller le respect des engagements de chacune des municipalités parties à l'entente et assurer une planification optimale des diverses activités de loisir.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-289

Offres de service présentées pour la refonte du site internet de la municipalité

Considérant les deux offres de service obtenues pour la refonte du site internet de la municipalité;

Considérant que le Conseil prévoit présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet ruralité de la MRC de Pierre-De Saurel pour la refonte du site internet de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service soumise par l'Agence Caza, au prix de 10 413 \$ plus taxes, pour la refonte du site internet de la municipalité et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419, et ce, sous réserve de l'approbation du projet visant la refonte du site internet qui sera soumis par la Municipalité dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet ruralité de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-290

Demandes soumises par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant les demandes présentées par le directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les frais rattachés au test annuel de pompe et de route des véhicules du Service de sécurité incendie ainsi que l'achat d'une trousse de premiers soins complète conforme pour les intervenants d'urgence, au coût de 373,81\$ avec taxes, et affecte ces dépenses aux postes budgétaires 02-220-00-525 et 02-220-00-690.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-291

Versement de la retenue de garantie relative au contrat accordé pour un branchement d'aqueduc au Centre récréatif

Considérant que le contrat octroyé à la compagnie Les Entreprises Delorme/9151-3010 QC inc. pour un branchement d'aqueduc au Centre récréatif;

Considérant que les travaux et la remise en état des lieux sont maintenant terminés;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 1 000 \$ plus taxes à la compagnie Les Entreprises Delorme/9151-3010 QC inc., représentant la retenue de garantie pour les travaux d'un branchement d'aqueduc au Centre récréatif, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-292

Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'O.M.H de Saint-David

Considérant que le document *Rapport d'approbation - Budget 2016* du 21 novembre 2016 présenté à la municipalité pour l'O.M.H. de Saint-David prévoit une contribution municipale négative de 170 \$;

Considérant qu'une copie du document *Rapport d'approbation - Budget 2016* a été remise aux membres du Conseil;

Considérant que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures (PQI);

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil approuve les prévisions budgétaires 2016 présentées par l'O.M.H. de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-293

Budget 2017 de l'Association des Loisirs de Saint-David

Considérant qu'une copie du budget 2017 de l'Association des Loisirs de Saint-David a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil donne son approbation au budget 2017 de l'Association des Loisirs de Saint-David inc. qui doit être adopté par l'organisme le 20 décembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2016-12-294

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer, que la séance soit levée.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Blanchard, maire